

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :18
Suppléants présents : ...1
Pouvoirs :3
Votants :22

DCC N°02/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 Février à 18 heures 15 minutes, le Conseil communautaire de la communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 12 Février 2026

Membres présents : Mmes & MM AVINENS René, BOTALLA Philippe, DAUPHIN Frédéric, DELSARTE Jean-Luc, DUPONT Dorothée, DRAC Frédéric, EULOGE Angélique, GENDRON Yannick, GUERINI Claude, HEYRIES Patrick, HUSER Marc, IZOARD Philippe, LERDA Serge, MARTINOD Jean-Philippe, PASERO Jean-Noël, POLATOUCHE Antoine, ROBERT Frédéric, SANCHEZ-MATEU Philippe, VADOT Pierre-Yves.

Absents excusés : BARTOLUCCI Patrice, BELLEMAIN Thierry, BLANCHARD Joëlle (*pouvoir à A.EULOGE*) CHADEBEC Brice (*pouvoir à C.GUERINI*) COSTE Alain, FIGUIERE Nicolas (*pouvoir à P.MARTINOD*), JOSEPH Gisèle, PTASZYNSKI Sabine , RAHMOUN Farid.

Secrétaire de séance : Philippe IZOARD

OBJET : CREATION ET FINANCEMENT D'UN PAV A AUBIGNOSC

Monsieur le Président indique que la commune d'Aubignosc, dont il est maire, a envoyé, par courrier daté du 23 janvier 2026, une demande de financement à la CCJLVD. Cette demande vise à financer la création d'un nouveau Point d'Apport Volontaire (PAV) des déchets dans le quartier de la Vicairie, destiné à répondre aux besoins d'une centaine de nouveaux habitants. Ceux-ci sont attendus suite à la réalisation d'un lotissement et d'une résidence intergénérationnelle.

Monsieur le Président rappelle que le règlement du Service Public de Gestion des Déchets de la CCJLVD prévoit l'implantation de nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) des déchets selon des modalités qui diffèrent en fonction de l'origine de l'initiative :

- lorsque la nouvelle implantation d'un PAV émane d'une nécessité de service, la CCJLVD assure la prise en charge intégrale de la nouvelle implantation,
- lorsqu'une commune est à l'origine de la demande d'implantation d'un nouveau PAV, le projet pourra faire l'objet d'un financement intégral de la CCJLVD sous réserve d'une analyse au cas par cas par les élus au regard d'un argumentaire fourni par la commune.

Dans le cas ici présenté, la demande émane de la commune d'Aubignosc. Il convient donc que les élus se positionnent sur un financement ou non de la CCJLVD sur ce projet.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Minetto, les travaux ont été estimés à 7 697,67 € hors taxes.

La commission Ordures ménagères s'est réunie le 10 février 2026 pour analyser le dossier. Elle a rendu un avis positif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de financer les travaux d'aménagement du nouveau d'Aubignosc, à la demande la commune et suivant le règlement du service public de gestion des déchets,
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise Minetto comme l'offre la mieux-disante pour réaliser les travaux d'aménagement du Point d'Apport Volontaire pour un montant total de 7 697,67 € hors taxes.
- **AUTORISE** le Président à faire une demande de subvention DETR auprès des services de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
René AVINENS

Le secrétaire de séance,
Philippe IZOARD

